



Crise du Coronavirus

Communiqué de la Ville de Namur #4

18 mars 2020

1

La gestion de la pandémie du coronavirus a pris une nouvelle dimension hier, à laquelle chacun s'attendait : le Conseil national de sécurité a pris de nouvelles dispositions pour enrayer la propagation du virus et il nous revient désormais, à toutes et tous, à chaque citoyen, de les mettre en œuvre avec discipline et sens des responsabilités.

Aucune de ces mesures visant à limiter nos libertés n'est prise avec gaité de cœur. Limiter notre liberté de déplacement, limiter notre liberté de rassemblement, limiter notre liberté de commerce, limiter notre liberté de rencontre avec l'autre, cela ne se décrète, dans un Etat de droit comme le nôtre, que face aux situations les plus graves. La lutte acharnée que nous devons tous mener contre ce virus exige ces mesures ; nous en sommes pleinement conscients et nous saluons le courage des autorités de les prendre, malgré leur caractère parfois impopulaire.

La Capitale de la Wallonie est habitée par le même sens des responsabilités. Les élus et les services de crise sont mobilisés 24h/24 pour gérer au mieux cette situation inhabituelle. Nous pensons aussi, avec beaucoup de gratitude, à toutes les personnes, dans la diversité de leur action, qui sont sur le pont pour accompagner au mieux cette crise sanitaire et veiller à ce que notre quotidien soit le moins perturbé possible. Nous pensons aussi fortement à ceux qui se retrouvent à présent confrontés à des difficultés qu'ils n'avaient pas pu anticiper, et qui risquent de mettre désormais la pérennité de leur emploi ou de leur entreprise en péril.

Chaque jour qui passe, en fonction de l'évolution de la crise, la Ville de Namur adapte ses mesures. Nous les ajustons comme employeur bien entendu, mais aussi comme autorité publique veillant au bien-être des Namuroises et Namurois. Je vous ferai l'économie de toutes les dispositions internes qui sont prises, sous la houlette de la Direction générale, pour veiller à la fois à la continuité des services rendus à notre population et au bien-être de nos travailleurs. Toutes les décisions utiles sont prises, tant vis-à-vis du personnel employé que de nos ouvriers, et à ce stade aucun service n'est fermé. Tous les agents pour qui cela est possible devant désormais obligatoirement travailler à domicile, il est possible que cela affecte la disponibilité ou la réactivité de certains services et nous nous en excusons. Un nombre important d'agents se voient aussi réaffectés vers d'autres missions, particulièrement en matière d'aides et de prestations sociales pour les publics isolés ou fragilisés.

A cet égard, de nouvelles dispositions sont prises vis-à-vis des plus fragiles de notre population, à savoir les SDF. Impossible effectivement de les confiner chez eux, dès lors qu'ils n'ont pas de domicile. L'accompagnement de jour est aussi rendu plus complexe vu que les traditionnelles structures d'accueil sont à présent fermées, sachant que la plupart étaient de surcroît tenues par des bénévoles âgés (public à risque du coronavirus – ceci étant, on voit que des personnes de tout âge sont à présent infectées, et donc tous les publics sont désormais à risque). Nous ne pouvons plus non plus, raisonnablement, héberger les sans-abri dans nos deux abris de nuit, rassemblés dans des endroits confinés et par chambrées de plusieurs lits superposés. C'est pourquoi il a été décidé de réquisitionner le hall sportif de Basse-Enhaive pour y créer dès demain le nouveau centre d'accueil et d'hébergement des sans-abri. Cette nuit est donc la dernière à l'actuel abri de nuit. Une septantaine de lits individuels vont y être disposés, de manière suffisamment espacée pour respecter les mesures de précaution et

de distanciation sociale. Les douches et sanitaires y seront accessibles en permanence. Les repas du matin et du midi y seront aussi délivrés gratuitement. Préparés par le Resto du Cœur, ils seront distribués par les agents du CPAS, de la Ville et par des associations à tour de rôle. La laverie de la Petite Buwée leur restera accessible 4 jours par semaine. Nous mettons à profit le temps qui s'écoule jusqu'à demain soir pour organiser logistiquement le hall de sport, préparer les roulements des équipes d'encadrement et garantir la sécurité des lieux et du personnel qui y sera affecté.

Hier, nous annonçons que les dispositions relatives aux mariages avaient été revues. Seuls le couple et deux témoins peuvent être présents. Aujourd'hui, au regard des mesures de confinement sévère qui ont été annoncées, nous révisons aussi notre ligne de conduite pour les funérailles. Désormais, seules dix personnes au lieu de vingt pourront accompagner un défunt jusqu'à sa dernière demeure. Au sein des funérariums, seules trois personnes de la famille du défunt pourront être à ses côtés dans le salon funéraire et les visites de recueillement et d'hommage ne pourront s'effectuer qu'une personne après l'autre.

Nos plaines de jeux sont interdites d'accès. Les personnes peuvent transiter par les parcs communaux, s'y balader, y faire un jogging, mais pas y stationner dans les pelouses en petits groupes par exemple.

Hier, le Conseil national de sécurité a rappelé que tous les rassemblements étaient interdits et il a édicté de nouvelles normes strictes pour les commerces alimentaires (1 client par 10 m², trente minutes d'achats maximum). Ces deux considérations sont difficilement compatibles avec l'organisation de terrain des marchés hebdomadaires. De plus, la Première Ministre a bien précisé que seuls les marchés essentiels pour l'aspect alimentaire, là où il n'existait pas d'alternative crédible, pouvaient être maintenus. Renseignements pris auprès de l'autorité provinciale, cette disposition vise surtout les marchés de petits villages isolés n'ayant pas de commerces alimentaires à proximité. Cela ne s'applique donc pas à Namur. En raison de quoi, les marchés hebdomadaires sont désormais supprimés (celui de Jambes le jeudi, celui de Namur le samedi, etc.).

Dans un autre registre, pour éviter toute incompréhension, il nous a aussi été précisé que les centres d'esthétique devaient désormais fermer, et ne pouvaient pas rester ouverts selon les mêmes modalités que les coiffeurs comme on l'avait indiqué antérieurement.

Enfin, s'agissant de la tenue du conseil communal de mars, celui-ci est finalement annulé. Il ne se tiendra ni physiquement, ni virtuellement, au vu des mesures de confinement édictées. Le Gouvernement wallon, ayant reçu les pouvoirs spéciaux hier, s'apprête à créer une sorte de régime de pouvoirs spéciaux à l'échelle communale. Le Collège pourra donc, pour une période limitée et dans les cas impérieux uniquement, prendre les décisions qui s'imposent en lieu et place du conseil. Et tous les délais d'ordre et de rigueur sont suspendus, qu'elle que soit la procédure administrative concernée (pensons aux permis d'urbanisme par exemple), afin de ne pas contrarier la capacité de décision. Je ne peux que saluer cette approche pragmatique du Ministre Dermagne. Toutefois, pour informer en transparence les forces vives démocratiques du conseil communal, nous convierons les chefs de groupe d'ici la fin de la semaine à une réunion permettant d'exposer le détail des mesures prises au niveau du territoire namurois comme au sein de l'administration communale.

Le règlement général de police sera par ailleurs revu pour intégrer la faculté d'infliger des sanctions administratives communales pour les cas de non-respect des mesures arrêtées par les différentes autorités du pays afin de freiner les dégâts du virus et protéger la santé d'un maximum de personnes.

Soyons conscients que nous ne sommes qu'au début de la vague d'infection, et que l'attitude de chacun est donc cruciale pour garantir la santé de tous. Veillez bien à garder précautionneusement vos distances entre les personnes, même du cercle familial. Prenez donc soin de vous et de vos proches.

Pour le Collège communal,
Maxime Prévot, bourgmestre